



## **INSCRIPTIONS SCOLAIRES RENTREE 2020/2021 JUSQU'AU 29 MAI 2020**

Seuls les enfants nés en 2017 et qui entrent en petite section de maternelle sont concernés. Toutefois, si l'enfant a déjà été scolarisé en 2019/2020 en toute petite section, il n'y a aucune formalité à remplir.

### **L'inscription administrative :**

Compléter et retourner le formulaire d'inscription scolaire accompagné des pièces justificatives suivantes :

- Un document relatif à l'Etat civil de l'enfant (*la copie des pages du livret de famille (parents et enfant concerné) ou un extrait de naissance...*)
- la copie d'un justificatif de domicile **de moins de 6 mois** (*facture d'eau, d'électricité, téléphone, quittance de loyer, dernier avis d'imposition...*)
- la copie des pages 90, 91, 92 et 94 de vaccination du carnet de santé de l'enfant.

L'ensemble de ces documents devra être retourné soit :

- par mail au service comptabilité/scolaire à l'adresse :  
**t.kaya@mairie-far.selfip.com**
- par courrier à : Mairie, Place de Lorraine, 57450 FAREBERSVILLER.
- en les déposant dans la boîte aux lettres située devant la mairie.
- sur rendez-vous en mairie en contactant le **03 87 29 15 35 à partir du 11 mai**

A la réception du dossier complet, le service procédera à l'inscription en affectant l'enfant à son école de secteur. Un certificat d'inscription vous sera alors délivré.

### **L'admission**

Elle sera assurée par la directrice ou le directeur de l'école sur rdv uniquement.

### **La dérogation**

Tout changement d'école est soumis à une dérogation préalable. La demande de dérogation doit être motivée, justifiée et accompagnée de toutes les pièces indiquées sur le formulaire.